

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mardeuil

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de convocation
29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Mardeuil, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Maire.

Présents : **BAUDOIN Jean-Marie, BERTHAUD Séverine, CLEMENT Joël, DE CHILLOU DE CHURET Denis, FOFANA Mohamed, GUICHON Anne, GUYARD Céline, JACQUES Jessica, LALLEMENT Martine, LEMOINE Patrice, LEVEQUE Aurore, MARTINET Aurélie, OUY Marcel, PETIT Christophe, ROUCHAUSSE Jean-Michel.**

Absents : .

Représentés : .

Madame GUICHON Anne a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Tarification Faïtes du Sport
N° de délibération : 53_2026

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	0	13	0	0	2

Le Maire rappelle aux membres présents que la 11^{ème} édition de la « Faïtes du Sport » est fixée au dimanche 13 septembre prochain. Il rappelle également les modalités de déroulement de cette journée, à savoir la participation des associations sportives et culturelles de la commune afin de promouvoir l'accès aux activités proposées.

Les différents clubs ayant été consultés par la commission vie associative, chacun présentera son activité suivant un planning établi.

Comme chaque année, des randonnées pédestres et cyclotouristes seront proposées aux visiteurs sur des parcours de 8 et 14 km pour les marcheurs et de 40 et 60 km pour les cyclistes.

Une restauration rapide sera organisée afin de restaurer les visiteurs et participants ainsi qu'une tombola dont les lots seront répartis entre bouteilles de champagne, entrées de cinéma, 5 cartes cadeau d'un montant de 15 € chacune valables auprès de l'enseigne Décathlon et deux bons repas d'une valeur unitaire de 100 € au restaurant « La Grillade Gourmande » d'Epernay.

Le Maire précise qu'il est nécessaire de valider les tarifs qui seront appliqués lors de cette journée et présente un récapitulatif.

Sur cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide la tarification pour la « Faïtes du Sport », onzième édition de la façon suivante :

RESTAURATION	
BOISSONS	TARIF
Bouteille de Champagne	20,00 €
Blida de Champagne	3,00 €
Soft (Coca-Cola, Ice Tea, Oasis, Perrier)	2,00 €
Bière pression	2,00 €
Eau plate	0,50 €
Café	0,50 €
Consigne gobelet	2,00 €
ALIMENTATION	TARIF
Portion de frites	2,00 €
Sandwich américain	5,00 €
Sandwich (jambon-beurre, rosette)	3,00 €
Crêpe nature ou sucre	1,00 €
Crêpe confiture ou Nutella	1,50 €
TOMBOLA	TARIF
Le ticket	2,00 €
PLAQUE DE MUSELET	TARIF
La plaque	1,00 €
RANDONNEES	
PEDESTRES	TARIF
Parcours 8 km	4,00 €
Parcours 14 km	5,00 €
CYCLOTOURISTES	TARIF
Parcours 30 km	4,00 €
Parcours 80 km	5,00 €

Précise que les recettes seront encaissées par la régie d'avance et de recettes du service administratif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire
Anne Guichon




Denis DE CHILLOU DE CHURET

Denis DE CHILLOU DE CHURET
2026.07.07 19:51:15 +0200
Ref:11368047-17162134-1-D
Signature numérique
le Maire